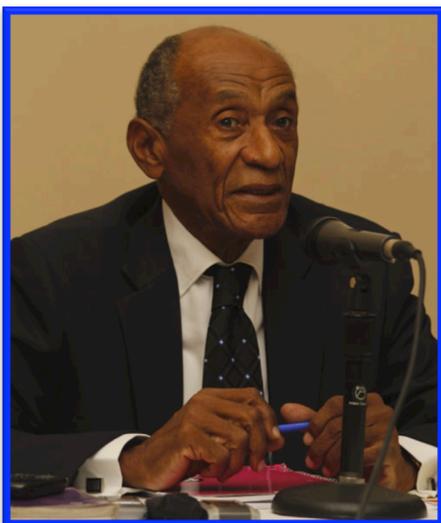




CHAMBRE DE CONCILIATION
ET D'ARBITRAGE D'HAÏTI
Affiliée à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti

Première Édition
Juillet 2014

Le mot du Président



La décision du Conseil d'administration de la CCAH de publier un newsletter participe de la volonté de cette instance de donner plus de visibilité à l'Institution et d'informer la communauté des affaires et le monde de la basoche sur les services disponibles et les avantages que procure leur utilisation.

Ce Newsletter veut être, avant tout, un instrument de communication destiné aux différents interlocuteurs de la CCAH et à toute personne désireuse d'explorer les opportunités de ce champ. Les méthodes alternatives de résolution de conflits appelés dans le langage anglo saxon « ADR » constituent une voie nouvelle en Haïti. En effet, les justiciables sont habitués, comme on le sait, à résoudre leurs litiges en les portant par devant les tribunaux étatiques. La présente démarche

visé à les sensibiliser sur les voies extra-judiciaires de résolution de conflits qui sont bien plus rapides, moins onéreuses et confidentielles.

Il faut noter toutefois qu'au regard de la législation actuelle en la matière, la CCAH n'est compétente que pour les conflits commerciaux. (Décret du 28 décembre 2005 publié dans le Moniteur d'avril 2006). Nouvel organe de l'appareil judiciaire du pays, la CCAH dispense une justice privée qui est assurée par des tribunaux arbitraux dont les décisions ont l'autorité de la chose jugée. En d'autres termes, celles-ci ont la même valeur que les verdicts des tribunaux de droit commun. Si la discrétion et la confidentialité sont des règles cardinales auxquelles sont astreints médiateurs et arbitres, elles n'érigent pas pour autant l'opacité comme un idéal à atteindre. Autrement dit, la transparence, clé de voûte des institutions modernes est partie intégrante de la vie de cette institution.

La CCAH profite de cet espace de dialogue pour renouveler ses plus vifs remerciements à tous ceux qui, à divers titres, l'ont accompagnée au cours de son évolution. Dans le même esprit de collaboration et de coopération, le conseil de la CCAH saurait gré à tous les secteurs de la vie nationale de lui faire parvenir des commentaires, des conseils ou même des critiques susceptibles d'aider à l'amélioration de ce bulletin. Il invite les membres, les

contributeurs volontaires à participer à son animation et réclame l'indulgence des lecteurs pour cette première expérience.

Je tiens, pour finir, à adresser un remerciement spécial à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette première édition.

Bonne lecture à tous !

Profil de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti

La Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti, désignée par son sigle CCAH, est une institution d'arbitrage affiliée à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH). Elle a été créée en novembre 2009 par le vote de ses statuts par la CCIH. Un cadre réglementaire et légal régit son fonctionnement. Elle dispense principalement des services de médiation et d'arbitrage.

Compétence

La CCAH est compétente pour faciliter, par les modes alternatifs de règlement des conflits, la résolution des litiges commerciaux nés entre les opérateurs privés. Elle n'est soumise à aucun contrôle hiérarchique de la part de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti ; elle exerce sa mission dans une totale indépendance vis-à-vis de la CCIH et de ses organes, tout en collaborant activement avec eux.

Avantages de la Médiation et de l'Arbitrage

Le recours aux Modes Alternatifs de Résolution de Conflits offre aux parties de multiples avantages notamment : **confidentialité, rapidité, cout maitrise, souplesse, efficacité, arbitres ou médiateurs compétents.**

Installation du nouveau Conseil d'Administration de la CCAH

Un nouveau Conseil d'administration de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCA) a été installé le jeudi 19 décembre 2013 par le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti (CCIH), M. Didier Fils Aimé, pour un mandat de 3ans. Il s'agit du deuxième conseil de cette institution créée en novembre 2009. Ce conseil passe de 9 membres à 11. Deux nouvelles institutions ont intégré le conseil à savoir : l'Association des Assureurs et l'Association des Entreprises de Construction (AEC).



M. Didier Fils-Aimé, président de la CCIH, n'a pas caché sa fierté au regard du bilan de la CCAH et de son rôle dans le système juridique haïtien : " La CCIH est fière de cette initiative, de ses aboutissements et de ses perspectives de

déploiement national et continuera à accompagner la CCAH qui représente un outil d'analyse de crises et de recherche de solutions, indispensable à l'amélioration de notre environnement des affaires" a-t-il notamment déclaré.

Le président du Conseil d'administration de la CCAH, Henri Bazin, a salué les efforts des uns et des autres pour aider l'institution à accomplir sa mission. Il a mis l'accent sur les résultats obtenus par le Conseil sortant avec un minimum de ressources financières et humaines. Il exprime ses vifs remerciements à la BID qui a accompagné la CCAH dans son processus de structuration. Aujourd'hui, dit-il, la CCAH compte à son actif des cas de litige en traitement dans ses différents tribunaux arbitraux et vise à terme, à parvenir à l'autonomie financière.

Résolutions

Par résolution en date du 28 octobre 2013, le conseil d'administration de la CCIH conformément à l'article 50 de ses statuts a constitué le conseil d'administration de la CCAH. Ce conseil est composé comme suit : M. Henri Bazin, délégué de la CCIH; M. Wilhem Lemke, délégué de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH); M. Maxime D. Charles, délégué de l'Association Professionnelle des Banques (APB); M^e Marc Henry Moïse, délégué des Chambres de Commerce du Grand Nord; M. Claude Apaid, délégué de l'Association des Technologies de l'information et de la communication (AHTIC);

M^e Pierre Antoine Borgat, délégué des Chambres de Commerce du Grand Sud;

Mme Nicole Gardère, déléguée de l'Association Touristique d'Haïti (ATH);

M^e Mireille Zamor, déléguée de la Fédération Haïtienne des PME (FAH PME);

M. Olivier Barrau, délégué de l'Association des Assureurs d'Haïti;

M. Jean-Robert Hyacinthe, délégué de l'Association Haïtienne des Entreprises de Construction (AHEC);

M^e Carlos Hercule, Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince et délégué de la Fédération des Barreaux d'Haïti.

Nouvelles dispositions du cadre règlementaire de la CCAH

A la fin de l'année 2013, le Conseil d'Administration a doté la CCAH de textes réglementaires plus adaptés à la nouvelle réalité de l'Institution tels que le règlement de médiation voté le 28 octobre 2013 et les nouveaux statuts de la CCAH votés le 8 novembre 2013.

Les Activités

«Haïti Renewal Alliance (HRA), pour un tissage des liens entre investisseurs d'Haïti et ceux de la diaspora » : 17, 18 Jan. 2014

En vue d'inciter la diaspora haïtienne à investir davantage dans le pays, une foire de deux jours, s'est tenue au Karibe Convention Center les 17 et 18 janvier 2014. Il s'agissait en fait de la foire annuelle organisée par la

Haïti Renewal Alliance (HRA) sur les opportunités d'investissement économiques en Haïti. L'HRA expose un ensemble de produits et services de divers secteurs, notamment la construction, l'énergie, l'agriculture, l'informatique, les télécommunications, les services financiers etc... L'objectif visé est de mettre en place un forum pour la diaspora et le secteur privé haïtien.

Dans le cadre de cet événement, la CCAH avait mis en place un stand d'information. De nombreux visiteurs ont fréquenté ce stand pour s'informer sur la nature de l'Institution et solliciter de la documentation y relative. Certains ont été très surpris, particulièrement des membres de la diaspora, d'apprendre l'existence d'une Chambre d'Arbitrage en Haïti.

Tourisme académique du Barreau de Montréal en Haïti



Environ une vingtaine d'avocats et d'avocates québécois sont venus en Haïti du 21 au 28 janvier 2014, pour rencontrer leurs homologues haïtiens. Cette initiative, qui émane du Comité Haïti du Barreau de Montréal, s'est réalisée conjointement avec le Barreau de Port-au-Prince en partenariat avec la CCAH.

Son objectif principal était de renforcer les liens entre les deux Barreaux.

Des sujets tels que l'Arbitrage en Haïti ont été traités durant la semaine de formation.

Salon des Entrepreneurs



Les 24, 25 et 26 janvier 2014 s'est tenue à l'université Quisqueya la 2eme édition du Salon des entrepreneurs autour du thème « Faisons d'Haïti une république d'entrepreneurs ».

La CCAH a animé des séances sur l'arbitrage et la médiation avec des panels composés de M. Henri Bazin et des arbitres tels que David Lafortune, Johanna Joseph, Maridès Ménager, Patrice Laventure. L'assistance composée d'étudiants et de jeunes entrepreneurs manifesta un grand intérêt aux méthodes alternatives de Résolution de conflits.

Sur le site de l'événement, la CCAH disposait d'un stand tenu par Edeline Sanon, Joanne Philibert et Cherlande Duclona. Des outils de promotion (dépliants, brochures) furent distribués aux visiteurs en plus des informations complémentaires pour satisfaire leur curiosité.

Dîner organisé en l'honneur de Madame Katerina Drisi : Le 26 Février 2014



Dans le cadre du partenariat ISLP/CCAHA, il est prévu des axes de coopération entre les deux institutions.

A l'occasion du passage de madame Katerina Drisi en Haïti, la CCAH avait organisé le 26 février, un dîner en son honneur au restaurant la Plantation.

Etaient présents pour l'ISLP, Katerina Drisi, son assistante Julia Grégoire et pour la CCAH M. Henri Bazin, M. Georges Henry, Me Nathalie Wakam, Me David Lafortune, et Johanna Sylvain Joseph. Katerina Drisi a profité de cette rencontre pour s'enquérir sur les centres d'intérêt de la CCAH.

Me Wakam a mis l'accent sur la nécessité d'organiser des séminaires avec emphase sur des simulations pratiques au regard des difficultés auxquelles sont confrontés les tribunaux arbitraux effectuant pour la plupart leur première expérience en la matière. Madame Drisi a promis de répondre à cette attente en mettant à la disposition de la CCAH, Me Sophie Nappert, arbitre international de grande réputation, pour organiser un atelier basé principalement sur des cas pratiques. D'autres points furent abordés tels que la révision des règles de procédure en vigueur à la CCAH et un séminaire de sensibilisation des juges étatiques à la procédure d'arbitrage.

L'École de la Magistrature

Sur demande de la directrice des Études à l'École de la Magistrature Me Maggy Florestal, Juge à la Cour d'Appel, un séminaire de trois jours sur l'Arbitrage a été organisé à l'École de la Magistrature du 8 au 10 avril 2014 au profit d'une trentaine de jeunes magistrats en fin de cycle de formation. La Direction des Etudes tenait à les sensibiliser sur les Méthodes Alternatives de résolution de conflits, ce pour garantir une meilleure collaboration de ses futurs juges avec les institutions d'Arbitrage dans l'exercice de leur fonction. Les séances animées au cours de ces deux jours par M. Henri BAZIN, M. Georges Henry, M^e Nathalie Wakam, M^e Maridès Ménager, M^e Patrice Lafortune, M^e David Lafortune ont confirmé le caractère louable et utile de l'initiative au regard de la perception qu'avaient les participants sur l'arbitrage.

Participation de la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti (CCAH) au 22^{ème} Congrès Biennal de « L'International Council for International Arbitration »



Consciente du fait que la mission de promotion des modes alternatifs de résolution de conflits, en particulier l'Arbitrage, passe inévitablement par la formation et le développement de l'expertise des arbitres, la Chambre de Conciliation et d'Arbitrage

« L'International Council for International Arbitration » est une organisation non gouvernementale (ONG) qui se consacre à la promotion de l'utilisation et l'amélioration des processus de l'arbitrage, de la conciliation et d'autres formes de règlement des différends commerciaux internationaux. Ses activités comprennent non seulement l'organisation de congrès et de conférences internationales sur l'arbitrage mais également l'harmonisation des lois, règles et pratiques de l'arbitrage. Point culminant du calendrier de l'arbitrage international, le Congrès biennal de l'ICCA organisé cette année, du 6 au 9 Avril 2014, à Miami en Floride, a réuni plus de mille (1000) parmi les plus grands praticiens de l'arbitrage international. Durant ces quatre (04) jours de congrès, d'éminents arbitres internationaux, des juges et des universitaires ont traité divers sujets sur le thème de la légitimité de l'arbitrage.

Les participants à ce congrès ont fait ressortir les progrès accomplis tout en mettant en exergue les défis auxquels devait faire face l'arbitrage international, particulièrement en ce qui concerne la nécessité d'une plus grande diversité du corps arbitral international.

Agenda de la CCAH

- Séminaire de formation pour les juges
- Séminaire avec les directeurs exécutifs
- Séminaire avec l'école du Barreau de Port-au-Prince

- Séminaire avec l'école du Barreau de Port-au-Prince
- Reprendre les missions en province dans les Chambres de Commerce
- Visite dans les cabinets d'avocats
- HRA à Washington

Où nous trouver

4^{ème} étage, Building DIGICEL
151, Angles Ave. Jean-Paul II &
Impasse Duverger
Turgeau Port-au-Prince, Haïti
[cca_haiti@hotmail.com](mailto:ccah_haiti@hotmail.com)
(509) 29 40 51 44
(509) 29 40 51 42



Droits d'Auteur :
Chambre de Conciliation et d'Arbitrage
d'Haïti (CCAH)
© Juillet 2014
Tous droits réservés

Conception et Impression : Innov-Media
www.innovmediaht.com
www.facebook.com/InnovMediaHT